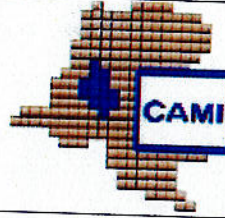


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone : +243 858 193 909
Facsimile :
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

ACTE NOTARIE N° 026/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuvième jour du mois d'octobre -----

Nous soussigné Popol MABOLIA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe, certifions que-----

Le contrat de cession partielle conclu à Kinshasa en date du 18 octobre 2023 entre LA CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE SOCIETE ANONYME, en sigle « COMINIÈRE SA », ci-après dénommée « Cédante » et la société MANONO LITHIUM SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES, ci-après dénommée « Cessionnaire » -----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
Monsieur Célestin KIBEYA KABEMBA, Directeur Général de la Cédante, titulaire du Permis de Recherches n° 13359 et Monsieur XIE MEIYUE, dûment mandaté par la Cessionnaire -----

Comparaissant en personne, en présence de Messieurs Philippe MBUYAMBA TSHIBENJI et Alain ENGUNDA IKALA -----

Agents du Cadastre Minier, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, aux comparants et aux témoins. Les comparants préqualifiés ont déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de leur volonté, qu'ils sont seuls responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général, agissant en tant que Notaire conformément aux articles 12 et 182 du Code Minier, tel que révisé à ce jour -----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, les comparants et les témoins et revêtues du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DES COMPARANTS

Célestin KIBEYA KABEMBA

XIE MEIYUE

SIGNATURE DU NOTAIRE

Popol MABOLIA YENGA

SIGNATURE DES TEMOINS

Philippe MBUYAMBA TSHIBENJI

Alain ENGUNDA IKALA

DROITS PERCUS

Frais de dépôt : 1500 USD

Suivant quittance n° 0452

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats des cessions-----

L'an deux mil vingt-trois, le 18/10/2023 -----

Frais d'acte :

LE NOTAIRE